

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 8 novembre 2021

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 8 novembre 2021 à 18h30 en réunion publique.

13 élus étaient présents et 2 excusés ayant donné procuration. Les sujets traités étaient les suivants :

- **RESTITUTION DES TRAVAUX DU COMITE DES SAGES :**
 - **Animation des aînés :** Concernant l'animation pour le 3^{ème} âge, le Comité des Sages a décidé de saisir le Centre Social, afin de trouver des solutions. M. le Maire souligne que ce n'était pas la question visée sur la lettre de mission. Il rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé que la municipalité interviendrait pour faire en sorte que l'animation des personnes les plus âgées se poursuive. En effet il semble essentiel de maintenir cette mission dans une commune telle que Flagnac avec une population âgée. Dans ce but et afin de garantir la pérennité du Club des aînés, le Maire propose de demander si au sein du Conseil Municipal, une ou plusieurs personnes souhaiteraient candidater pour être présente au bureau de l'association et participer à l'élection du nouveau président en remplacement de M. Guillebastre démissionnaire. Suite à un débat, Mesdames Delagnes, Coite et Dalmon se désignent pour proposer leur candidature et ainsi demander aux adhérents de l'association lors d'une AG exceptionnelle d'acter la démission du président actuel et ainsi élire un nouveau bureau, pour élire un nouveau président.
 - **Développement du tourisme sur la commune :** Le comité des sages fait plusieurs propositions concernant le développement touristique de Flagnac. Au vu de ces prédictats, M. le Maire indique que la lettre de mission était plus précise et plus détaillée que le retour qui en est fait. Toutefois, certaines des propositions peuvent être retenues et approfondies par la municipalité tels que revoir la signalétique des villages d'Agnac et de Flagnac avec en plus la possibilité de mettre en place le repérage des bâtiments publics puis l'aménagement d'aires d'accueil pour les pèlerins de St-Jacques à Agnac. Ces suggestions pourraient être inscrites au budget 2022.
- **PERSONNEL COMMUNAL :**
 - **Suppressions, modification horaires et mise à jour du tableau des emplois :** Suite au départ de Mme Joffre pour fin de contrat et à la démission de Mme Laplace, la commune a saisi le Comité Technique Départemental afin de l'autoriser dans ces démarches liées aux mouvements du personnel. Après avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des élus, le conseil municipal a décidé de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet en CDD, un poste d'adjoint technique titulaire, un poste d'atsem principal de 2^{ème} classe et a approuvé la modification des horaires de Mme Raust qui passe d'un temps non complet de 19h10 hebdomadaire à 23h50. Suite à ces évolutions, le tableau des emplois est modifié en conséquence.
- **FINANCES :**
 - **Budget général 2022 - dépenses d'investissement :** Préalablement au vote du budget 2022, la commune ne peut engager, liquider ou mandater des dépenses que dans la limite du reste à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente ou de lancer une opération, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater des dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2021. Cette proposition est validée à l'unanimité.
 - **Budget 2021 : Attribution de subventions exceptionnelles :**
 - **Association « Hier un village » :** Afin d'éviter l'accès des sangliers au pré du spectacle de « Hier un village », l'association a dû acheter une clôture électrique. La commune, dans une volonté d'afficher son soutien à l'association et afin de relancer l'organisation après deux ans d'arrêt suite au COVID, a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 500€ à « Hier un village ».
 - **Tana-Quest :** La commune avait sollicité cette association pour l'aider à organiser la rando du mois de juillet. Pour ce type de manifestation, une assurance avait dû être prise par Tana-Quest. Afin de rembourser l'association pour le paiement de cette assurance, la commune a convenu de leur verser une subvention exceptionnelle de 50€.
- **PATRIMOINE :**
 - **Conventions de mise à disposition des salles communales aux associations :** La nouvelle municipalité a souhaité réglementer la mise à disposition des salles communales ainsi que certains équipements aux associations. Pour ce faire, la commune a décidé de conventionner avec celles-ci. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.
 - **Foncier :** La réalisation de la déviation de la RD 508 (route d'Almont) a nécessité des cessions de terrains au Département. A la demande du Conseil Départemental, l'acte administratif relatif à ces échanges est traité par l'établissement public administratif « Aveyron Ingénierie ». Ces échanges ont consisté en des acquisitions et cessions de terrain avec le Département et M. Guibert.
- **TRAVAUX :**
 - **Deuxième phase de l'opération « cœur de village » :** La première phase de l'opération a été validée et sa réalisation est prévue pour décembre 2021. Les acquisitions foncières permettant la réalisation de la rue reliant le chemin d'Anglars à la rue de La Poste sont en cours. Pour lancer la deuxième phase et ainsi réaliser l'aménagement du chemin d'Anglars pour l'hiver 2022/2023, la commune a décidé de lancer l'étude PRO et les demandes de subventions à l'Etat, la Région et le Département.

- **URBANISME :**
 - Modifications du PLUIH : Afin de corriger des anomalies ou mettre en place de nouveaux emplacements réservés sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et suite à une réunion de travail qui a permis d'examiner ces besoins et modifications, le conseil municipal a validé des changements d'emplacements réservés et de zonage proposés.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**
 - Facturation redevance spéciale pour les professionnels : La commune a décidé avec 14 voix sur 15, un élu n'ayant pas pris part au vote de par son appartenance professionnelle avec Decazeville Communauté, de sursoir au règlement de la facture de redevance spéciale du 1^{er} semestre 2021, tant que celle-ci ne sera pas corrigée avec le montant réajusté sur la partie en lien avec la prestation réellement réalisée. Une copie de la délibération sera adressée au service de gestion comptable de Decazeville.
- **CONVENTIONS DE SERVITUDES:**
 - Avec le SIEDA : L'établissement pour malvoyants prévu par l'ADAPEI nécessite le raccordement au réseau électrique. Afin d'en réduire les coûts, cette opération a été combinée avec le raccordement au réseau HTA de l'installation des panneaux photovoltaïques réalisée par la commune. Ces installations sont implantées sur des parcelles communales. C'est pourquoi la municipalité doit conventionner avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Département de l'Aveyron (SIEDA).
 - Avec ENEDIS : Pour permettre à ENEDIS de poser un transfo, un dispositif de comptage et de raccordement et étant entendu que les parcelles concernées appartiennent à la commune, celle-ci doit signer une convention de servitudes.

Informations et questions diverses :

- M. le Maire informe l'ensemble du conseil que la cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu jeudi à 11h30 devant le monument aux morts de Flagnac. S'en suivra un vin d'honneur avec l'obligation de présenter le passe sanitaire. M. le Maire précise que le Conseil Municipal des Enfants sera présent.
- Pour l'année 2022, la distribution des sacs poubelles se fera le 15 janvier à Agnac et le 22 janvier à Flagnac.
- Le mercredi 15 décembre à 16h aura lieu la remise des colis au personnel communal.
- M. le Maire informe les élus qu'une réunion de travail se déroulera au cours du mois de novembre pour finaliser le bulletin infos et le livret d'accueil des nouveaux arrivants.
- La prochaine réunion du conseil se tiendra courant décembre.

Fin de la réunion : 21h00

Fait à Flagnac le 09/11/2021

Le maire
P Tieulié

